



# ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

VILLE LA GRAND LE 25 NOVEMBRE 2022



District de Football de Haute Savoie – Pays de Gex  
4 Rue des Verchères 74100 Ville la Grand  
[district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) - 04 50 84 10 84  
N°SIRET: 32482387100011





## LE MOT DU PRESIDENT

---

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue ce soir à Ville La Grand pour l'Assemblée Générale financière de la saison 2021-2022 du District HAUTE SAVOIE –PAYS DE GEX,

Tout d'abord je tiens à remercier les personnalités qui nous font le plaisir et l'honneur de participer ce soir à nos travaux :

- Monsieur Hervé TROLA Maire- adjoint de VILLE LA GRAND
- Madame Estelle BOUCHET Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur Christian VERDONNET Conseiller Départemental
- Monsieur Dominique DRESCOT membre du conseil de LAURA FOOT et qui représente ce soir le Président Pascal PARENT, excusé
- Monsieur Christian MARCE membres du Conseil de la LAURA FOOT
- Monsieur Jacques LAGRANGE Président du Comité départemental des médaillés jeunesse et sport et vie associative

Je salue la présence de :

- Monsieur Eric MAHEO, Directeur de l'agence Crédit Mutuel
- Monsieur Georges DUPONT, Président de l'UNAF HSPG
- Monsieur Michel POIRRIER, représentant de l'Amicale Des Educateurs :
- Messieurs Michel RIAND, Jean Paul DELAVENNA, Lucien BAUD, Jo PINGET, nos membres d'honneurs.

Je vous présente les excuses :

- Monsieur Cyril PELLEVAT, sénateur
- Madame Virginie DUBY-MULLER, Députée
- Monsieur Thierry COULON, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif
- Monsieur CHOBASZ, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football.
- Michel CURT et Daniel MOUTHON, membres d'honneur

Avant de commencer nos travaux je voudrais que nous ayons une pensée pour tous ceux et celles qui, depuis notre Assemblée Générale de l'été dernier, ont quitté la grande famille du football :

Je voudrais y associer également toutes les personnes de votre famille, de votre club et de votre entourage qui sont atteints par la maladie ou la souffrance morale.

Mesdames et Messieurs je vous demande quelques instants de recueillement.

Je vous remercie.





- Je vais maintenant donner la parole à Monsieur Hervé TROLA Maire-Adjoint de Ville la Grand :

*Merci beaucoup pour votre accueil, merci beaucoup à la municipalité de VLG qui met gracieusement à notre disposition cet amphithéâtre.,*

*Merci également pour la mise à disposition des installations sportives du stade des Verchères qui facilitent grandement notre tâche à l'occasion des stages de formation de nos jeunes joueurs, arbitres, et éducateurs.*

**Je vous communique le nombre de participants :**

- Clubs présents ou représentés : 109 clubs
- Pour 1195 Voix soit : 85,15%

Le quorum étant atteint, notre Assemblée peut valablement délibérer.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

L'ordre du jour, appelle mon intervention :

Mesdames Messieurs, chers amis,

Notre AG d'hiver de ce soir a pour objet la présentation et l'approbation du compte de résultats de la saison 2021-2022 :

Alors que nous parvenons au terme de la première moitié de saison je me dois de vous apporter quelques informations sur la vie de notre District depuis notre dernière AG de juin dernier.

Je me limiterai volontairement aux sujets qui me paraissent les plus importants et les plus actuels :

Tout d'abord, un point sur **les licences** :

- 27 400 licenciés à ce jour
- L'âge moyen du pratiquant est de 13 ans.
- 1482 équipes engagées, toutes catégories confondues ! dont la moitié en catégories U7, U9, U11, (masculins et féminins)

Ce chiffre vous donne une idée du travail des services administratifs et de la Commission Sportive chaque semaine pour programmer les rencontres, pour traiter les feuilles de match et les feuilles de plateaux ! Je vous invite à redoubler de rigueur afin de respecter les délais de transmission et en particulier les FMI avant dimanche soir 20h ! Pourquoi 20 h ? Parce que c'est l'heure à partir de laquelle les services informatiques de la fédération traitent toutes les feuilles de match, de toute la France, afin que les informations relatives aux rencontres, soient disponibles dès le lundi matin auprès des services des ligues et districts.

Il en est de même pour la complétude des feuilles de plateau et leur transmission au District.

Hélas comme chaque saison, nous déplorons toujours beaucoup de refus d'inscription d'enfants, en raison de la saturation des clubs qui souffrent d'un cruel manque d'installations : terrains mais aussi





de vestiaires, consécutifs à l'arrivée toujours important des féminines ou parfois également d'un manque d'éducateurs qualifiés.

Je rappelle de nouveau et comme je le fais à chaque AG, aux Présidents de clubs leur obligation de licencier TOUS leurs joueurs et TOUS leurs dirigeants et encadrants, accompagnateurs, arbitres bénévoles, afin qu'ils soient bien couverts par l'assurance en cas d'accident.

Dans le cas contraire votre responsabilité de Président sera inévitablement engagée : et souvenez-vous, les accidents n'arrivent pas que chez les autres !

Vous avez eu connaissance ces derniers jours du décès brutal de Johan HAMEL arbitre de L1, sportif de haut niveau hyper suivi médicalement, lors d'un banal entraînement.

Dernièrement, on m'a rapporté qu'à la suite d'un incident sur un match de notre District, celui-ci avait été arbitré par un adulte titulaire d'aucune licence et donc sans autorisation médicale ! Ceci relève de l'inconscience ! Je n'ose même pas imaginer les conséquences pour le Président du club en cas d'accident !

Par ailleurs, Lorsque vous faites une licence DIRIGEANT à votre arbitre ou votre éducateur déjà licencié, cette 2<sup>ème</sup> licence de « dirigeant » est remboursée par la Ligue, mais elle permet de couvrir cette personne dans ses fonctions de dirigeant en cas d'accident.

Je rappelle le coût d'une licence à la LAURA :

- Enfant : 11€
- Même prix pour la licence volontaire !
- Licence dirigeant 20,50€ !

Alors ne prenez pas de risque inutile !

La vie de vos instances n'est pas un long fleuve tranquille !

Après l'épisode COVID de ces dernières saisons, ce fut durant cet été la sécheresse et les interdictions d'arroser les terrains de jeux qui ont mis en émoi bon nombre de dirigeants quant à l'état des pelouses à la veille des reprises des compétitions ! Heureusement les clubs étant de plus en plus équipés de terrains synthétiques et avec l'arrivée salvatrice de la pluie, nous avons pu redémarrer la saison, sans difficultés majeures.

Et voilà que depuis quelques semaines, il nous a fallu gérer les demandes des mairies souhaitant restreinte le recours à l'éclairage des terrains.

Cette démarche tout à fait légitime, relève également de notre devoir et de notre responsabilité. C'est ainsi que la commission des compétitions a fort logiquement pris en compte cette situation nouvelle, et a pu adapter, dans les limites des possibilités des clubs, les horaires des rencontres du samedi après-midi, afin de limiter le recours à l'éclairage nocturne.

Mais la marge de manœuvre est très faible : vu le nombre de terrains très insuffisant sur notre district par rapport au nombre de jeunes joueurs et donc d'équipes : les matchs ne peuvent que s'enchaîner depuis le matin jusqu'en fin de soirée ! Et je ne parle pas de l'insuffisance des vestiaires, surtout avec l'arrivée de plus en plus nombreuses des équipes féminines !





Le District, comme toutes nos instances, est soucieux de cette politique d'économie des énergies, et fera le maximum pour y contribuer.

Nous avons parfaitement conscience des contraintes supplémentaires qui viennent ainsi, encore alourdir le quotidien des dirigeants de clubs.

Pour cela, soyez sincèrement remerciés pour votre compréhension et pour votre engagement au profit de notre jeunesse.

Puisque nous abordons le sujet relatif à l'éclairage des stades je ne peux que vous encourager à solliciter vos élus, afin de passer vos installations le plus rapidement possible en éclairage LED, qui génère des économies considérables et permet un amortissement très rapide de l'investissement.

Dans le cadre du FAFA, la LFA accompagne financièrement les collectivités locales à entreprendre rapidement cette modification.

Malheureusement les enveloppes sont limitées, alors je vous conseille d'anticiper cette opération le plus tôt possible (au moins 1 année à l'avance).

Alain ROSSET et sa Commission se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans la démarche.

Par ailleurs, n'oubliez jamais que tout projet relatif aux terrains, à l'éclairage, aux vestiaires, doit faire l'objet d'un accord préalable des instances.

Depuis le début de septembre dernier, nos Commissions n'ont pas chômé !

Je ne retiendrais que l'exemple de la Commission de Discipline, qui malheureusement a dû faire l'amer constat d'une recrudescence inacceptable des actes d'incivilité.

Bien sûr que ce constat ne concerne pas tous les clubs ! heureusement que la grande majorité ne se reconnaît pas dans ce constat. C'est pour cela que nous devons être très vigilant afin que la contamination ne s'étende pas !

Que des paroles, des expressions soient aujourd'hui devenues habituelles et courantes dans la rue, dans la cour d'école ou dans la société n'est pas une excuse pour les tolérer sur et autour des terrains ! L'une de nos missions prioritaires est l'éducation, le respect, la vie en groupe ... ce sont les fondements du Programme Educatif Fédéral que les clubs mettent en application.

Sachez bien qu'au niveau de vos instances, nous ne lâcherons rien ! Mais nous ne solutionnerons rien durablement sans la volonté et le courage des dirigeants au sein même de leur club.

Souvenez-vous toujours, que la sanction fait partie intégrante de l'éducation des jeunes !

La lutte préventive contre les incivilités et la violence fut l'un des sujets principaux de nos échanges à l'occasion de nos réunions de rentrée.

Qu'il me soit permis de remercier les clubs de : Seynod, Sallanches, Valleiry, Sciez, école de foot d'Etrembières, qui ont accueillis ces 5 réunions de secteurs.

Face à l'attitude inqualifiable de trop nombreux parents, ou encadrants, sur les plateaux ; attitude qui souvent traumatise et dégoûte les enfants, je voudrais vous présenter une petite vidéo de sensibilisation, réalisée par le District de Haute Garonne.





*Vous pouvez retrouver cette vidéo sur YOUTUBE « ne touche pas à mon foot » ou sur le site du district de Haute Garonne, et je vous invite à la diffuser largement au sein de votre club !*

#### **ALORS COMMENT PREVENIR ?**

Reportez-vous au compte rendu de nos réunions de rentrées adressé sur votre messagerie, qui récapitule les bonnes idées d'actions que vous avez évoquées.

Permettez-moi simplement de vous rappeler quelques principes incontournables :

- *Ne cautionnons jamais, une attitude, un geste ou une parole coupable, surtout la première fois ! Dans le cas contraire, c'est la certitude d'une récidive plus grave encore ! Ne cherchons pas de pseudo-prétextes, ou de fausses excuses, !*
- *Réagissons avec courage et loyauté : la Commission de Discipline saura toujours en tenir compte.*
- Par ailleurs, peut-être est-il bon de rappeler que les faits disciplinaires sont sanctionnés suivant un barème officiel que les Commissions sont contraintes d'appliquer avec tout le discernement nécessaire.
- Comme nous avons pu le faire avec succès par le passé, avec la commission prévention, nous n'hésiterons pas à vous proposer notre aide si nous observons qu'une situation constatée dans votre club justifie une démarche d'accompagnement.
- N'hésitez pas à solliciter également la commission de l'arbitrage afin de former ou simplement d'informer vos dirigeants, vos éducateurs, vos joueurs sur les lois du jeu et les règlements : cette méconnaissance est la cause première des contestations ou des réactions agressives !

Je vous remercie pour votre écoute.



Et suivant l'ordre du jour, je dois maintenant vous faire approuver le compte rendu de notre Assemblée générale d'été de Chavanod, qui vous a été transmis sur votre messagerie officielle

[Le PV de la dernière AG d'été est validé à l'unanimité !](#)

L'ordre du jour appelle maintenant l'intervention de notre trésorier général Maurice CARUSO qui va vous présenter les résultats financiers de notre District au 30 juin 2022 établi avec le concours habituel de notre cabinet comptable FIDURALP.



---

**DISTRICT DE FOOTBALL  
DE HAUTE-SAVOIE ET  
DU PAYS DE GEX**

**ASSEMBLEE GENERALE  
SAISON 2021/2022**

---





# SOMMAIRE

	Pages
* COMPTE DE RESULTAT	1 à 3
* BILAN	5 à 6



*Fiduralp*







# COMPTE DE RESULTAT



*Fiduralp*



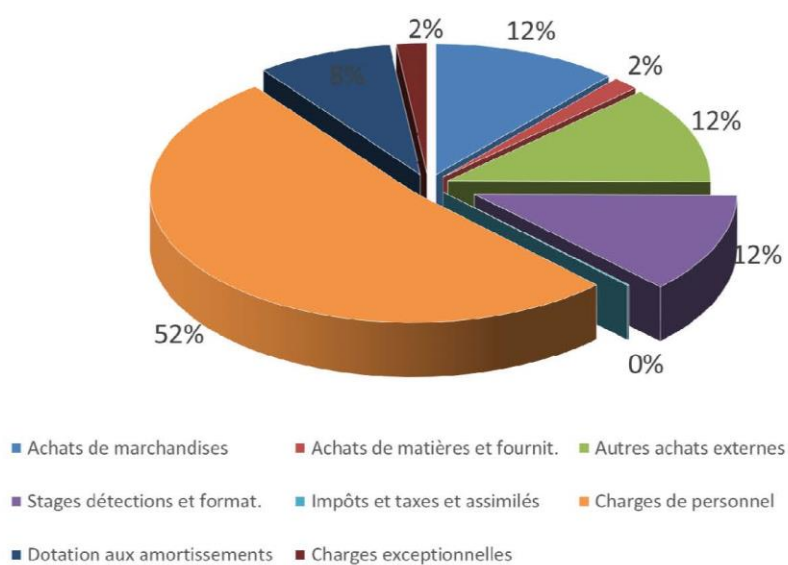
## DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE-SAVOIE ET PAYS DE GEX

### COMPTE DE RÉSULTAT EN EUROS DU 01 JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2022

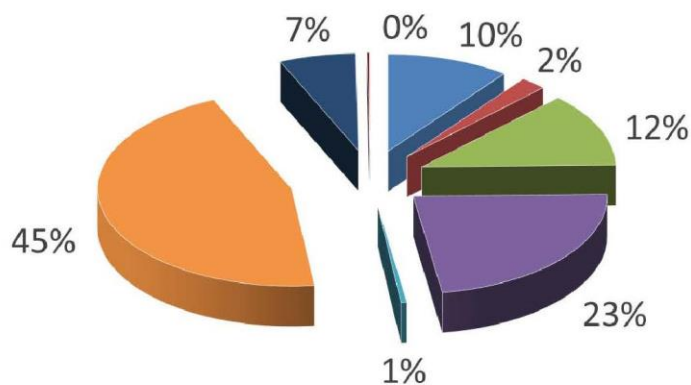
CHARGES	30/06/22 12 mois	30/06/21 12 mois	Différence	PRODUITS	30/06/22 12 mois	30/06/21 12 mois	Différence
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<i>Achats de marchandises</i>	80 674	70 448	10 226	<i>Recettes</i>	402 176	116 948	285 227
Imprimerie	6 258	7 071	-813	Cotisations clubs et journal	123 490	23 331	100 159
Récompenses	7 454	846	6 608	Amendes et réclamations	211 003	48 470	162 533
Matériel équipement sportif	46 870	62 531	-15 661	<i>Activités annexes</i>			
Frais coupe District	20 092		20 092	- Particip. stages éducateurs	47 990	23 470	24 520
				- Divers et équipements	19 692	21 677	-1 985
<i>Achats de matières et fourn.</i>	17 128	10 121	7 007	<i>Subventions et partenariat</i>	291 772	335 942	-44 170
Eau, EDF, chauffage	6 551	5 654	897	<b>Conseil Départemental Hte-Savoie</b>			
Fourniture d'entretien	129	8	121	- Fonctionnement et formation		35 143	-35 143
Petit matériel	1 206	1 081	125	- Référent sportif		32 100	-32 100
Fournitures de bureau	7 361	2 778	4 583	- Sportifs haut niveau		18 530	-18 530
Carburants	1 881	600	1 281	- Subvention exceptionnelle		3 105	-3 105
<i>Autres achats externes</i>	96 641	73 799	22 842	<b>Conseil Départemental de l'Ain</b>			
Entretien et réparations	35 026	20 591	14 435	- Fonctionnement	2 138	2 073	65
Locations	3 498	2 217	1 282	<b>Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports M.V.J.S.</b>			
Assurances	3 985	3 777	208	- A.N.S.	26 000	26 000	
Frais des commissions, AG et missions	35 728	26 971	8 757	<b>F.F.F.</b>			
Honoraires	7 232	8 204	-972	- Aides salaires CDF/FAFA	10 000	10 000	
Poste, télécommunications	7 674	6 311	1 363	- Subvention véhicule		900	-900
Autres frais	3 497	5 728	-2 231	- Contrat d'objectifs	80 161	78 165	1 996
<i>Stages détections et format.</i>	180 566	76 201	104 365	- Divers		359	-359
Arbitres	13 655	7 372	6 283	<b>L.A.U.R.A. FOOT</b>			
Féminines	8 874	18	8 856	- Fonctionnement	69 328	57 031	12 297
Éducateurs	99 902	22 760	77 122	- Aide salaire CTD	50 000	50 000	
Foot en salle	2 337	348	1 989	- Bons de formation	10 150		10 150
Divers	15 956	18 290	-2 334	- Divers	460	1 936	-1 476
Sport étude	39 832	27 393	12 439	- Subvention exceptionnelle	4 385		
<i>Impôts et taxes et assimilés</i>	3 828	-796	4 624	<b>Partenariats</b>			
Taxes sur les salaires	2 650	-2 250	4 900	- Divers	37 150	18 600	18 550
Autres taxes	1 178	1 454	-276	<i>Produits financiers</i>	857	981	-124
<i>Charges de personnel</i>	367 010	320 549	36 461	<i>Produits exceptionnels</i>	119 889	164 209	-44 320
Salaires	204 098	201 352	2 746	- Indemnités préformation	19 209	7 992	11 217
Charges sociales	152 912	119 197	33 715	- Indemnités chômage partiel		63 336	-63 336
<i>Dotation aux amortissements</i>	50 178	51 434	-1 256	- Divers	25 753	6 024	19 729
<i>Charges exceptionnelles</i>	1 683	11 516	-9 833	- Aides COVID	74 927	86 857	-11 930
Pertes sur créances	1 009		1 009	<b>Résultat</b>	26 995	4 808	22 187
Autres charges exceptionnelles	674	8 109	-7 435				
Complément fonds COVID		3 407	-3 407	<b>TOTAL</b>	814 693	618 080	196 613
<b>TOTAL</b>	<b>814 693</b>	<b>618 080</b>	<b>196 613</b>	<b>TOTAL</b>	<b>814 693</b>	<b>618 080</b>	<b>196 613</b>

## COMPARATIF CHARGES D'EXPLOITATION

Charges d'exploitation en % au 30/06/2021

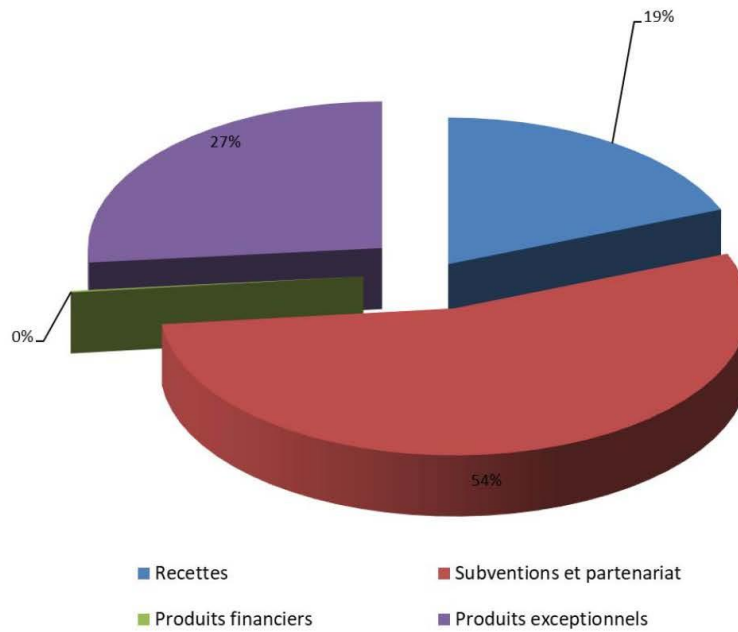


Charges d'exploitation en % au 30/06/2022

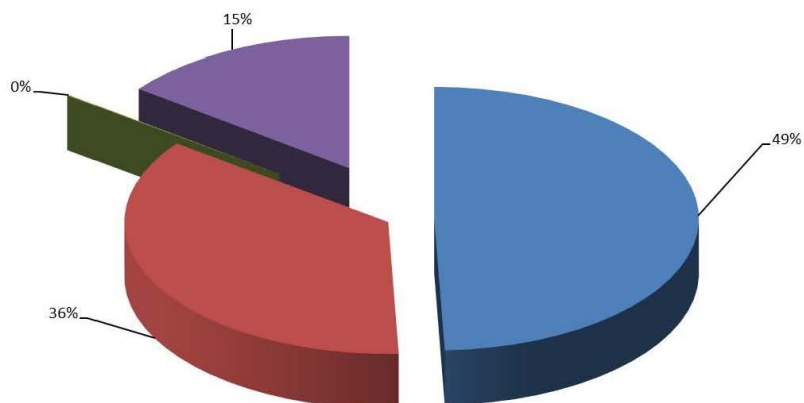


## COMPARATIF PRODUITS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION EN % AU 30.06.2021



### PRODUITS D'EXPLOITATION EN % AU 30.06.2022





# BILAN



*Fiduralp*



DISTRICT FOOTBALL HTE SAVOIE  
74100 VILLE LA GRAND

**BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 30/06/2022 12			Exercice N-1 30/06/2021 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	35 393	10 947	24 446	24 446		
Constructions	913 136	698 515	217 621	244 920	27 299	11.15
Installations techniques, matériel et outillage	22 874	20 728	2 146	237	1 909	806.78
Autres immobilisations corporelles	274 473	241 055	33 418	44 939	11 520	25.64
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	10 003		10 003	414	9 589	NS
Prêts						
Autres immobilisations financières	30		30	30		
<b>Total II</b>	<b>1 255 908</b>	<b>968 246</b>	<b>287 664</b>	<b>314 965</b>	<b>27 321</b>	<b>8.67</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks et en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>						
Clients et comptes rattachés	18 739		18 739	52 814	34 075	64.52
Autres créances	34 742		34 742	139 386	104 644	75.07
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	11 730		11 730	11 615	115	0.99
Disponibilités	1 041 459		1 041 459	878 452	163 007	18.56
Charges constatées d'avance (3)						
<b>Total III</b>	<b>1 106 670</b>		<b>1 106 670</b>	<b>1 082 267</b>	<b>24 403</b>	<b>2.25</b>
<b>Comptes de Régularisation</b>						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 362 579</b>	<b>968 246</b>	<b>1 394 333</b>	<b>1 397 252</b>	<b>2 919</b>	<b>0.21</b>

DISTRICT FOOTBALL HTE SAVOIE  
74100 VILLE LA GRAND

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		30/06/2022	12	30/06/2021	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	987 838		983 029		4 808	0.49	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves							
	Report à nouveau							
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>26 995</b>		<b>4 808</b>		<b>22 187</b>	<b>461.42</b>	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées							
	<b>Total I</b>	<b>1 014 833</b>		<b>987 838</b>		<b>26 995</b>	<b>2.73</b>	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
		<b>Total II</b>						
	PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
		<b>Total III</b>						
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	20 000		30 000		10 000	33.33	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	244 151 115 349		180 550 94 160		63 601 21 189	35.23 22.50	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			104 704		104 704	100.00	
	<b>Total IV</b>	<b>379 500</b>		<b>409 414</b>		<b>29 914</b>	<b>7.31</b>	
	<b>Total V</b>							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 394 333</b>		<b>1 397 252</b>		<b>2 919</b>	<b>0.21</b>		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

379 500 409 414

6



## RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES

MONSIEUR BAUD ROBERT

En qualité de vérificateur aux comptes du District, je me suis attaché à vérifier les écritures et les soldes, suivant la présentation du cabinet FIDURALP qui vous a été faite par le trésorier de votre District.

En raison de la situation très particulière liée aux conséquences pour votre activité de la pandémie sanitaire sur les années qui précèdent, je ne peux formuler aucune comparaison objective avec les exercices précédents.

Mon contrôle a porté sur l'analyse des soldes des comptes, notamment des charges et produits, ainsi par sondages, sur les écritures de certains comptes du grand livre. Il ressort de ce contrôle que les comptes du District sont parfaitement Gérés, et qu'il n'y a rien de significatif à relever, l'équipe dirigeante continuant ses efforts en faveur de la formation, et ce, à tous les niveaux.

Le résultat net de l'exercice 2021-2022 se clôt par un excédent de 26 995 €.

En application de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif, je précise que les plus hauts cadres dirigeants de votre district, à savoir, le président, le président délégué, les vice-présidents, le trésorier général, le secrétaire général, n'ont perçu aucune rémunération pour leur fonction de dirigeants.

Par ailleurs, il n'existe aucune convention commerciale entre le district et l'un de ses dirigeants.

En conclusion je vous prie de bien vouloir féliciter les dirigeants de votre district et notamment son trésorier Maurice CARUSO en approuvant sans restriction les comptes arrêtés au 30 juin 2022 et lui en donner quitus.

Fait à Ville la Grand le 4 novembre 2022

M Robert BAUD







#### THONON-LES-BAINS

Le Ténééré - 49, avenue d'Evian  
74200 Thonon-les-Bains

T. 04 50 70 15 39 - F. 04 50 26 45 89  
fiduralp@fiduralp.com

[WWW.FIDURALP.COM](http://WWW.FIDURALP.COM)

#### SAINT JEAN DE MAURIENNE

Z.I. Les Plans - Rue Jean Monnet  
73300 Saint Jean de Maurienne

T. 04 79 64 05 76 - F. 04 79 64 33 41  
fiduralpm@fiduralpm.com

#### ANNEMASSE

2, rue du 8 mai 1945 - Place du Clos Fleury  
74100 Annemasse

T. 04 50 87 82 50 - F. 04 50 95 53 66  
fiduralpa@fiduralpa.com



Société d'Expertise Comptable  
inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Lyon.



District de Football de Haute Savoie – Pays de Gex  
4 Rue des Verchères 74100 Ville la Grand  
[district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) - 04 50 84 10 84  
N°SIRET: 32482387100011





Je sou mets ces comptes, ainsi que l'affectation du résultat à votre APPROBATION :

### Approbation à l'unanimité

Je vous remercie pour votre confiance et je félicite notre trésorier et le cabinet FIDURALP pour cette gestion rigoureuse. Merci également à notre commissaire aux comptes, Robert BAUD.

**RAPPEL :** Nous avons répercuté les aides COVID apportées par vos instances aux clubs pour plus de 425 000 € sur les frais d'engagement durant ces 2 dernières saisons.

Par ailleurs nous avons fait le maximum pour bénéficier des aides COVID de l'ETAT ;

La LFA est soucieuse du soutien aux clubs amateurs après ces années difficiles et a pu leur faire bénéficier de :

- Dotation EQUIPEMENT avec les bons NIKE
- BONS CARBURANT pour le transport des EQUIPES JEUNES (230 000 € pour les clubs de la LAURA : de 100 à 700€)

Afin de faire face à l'importance grandissante des tâches demandées, nous avons souhaité renforcer et ainsi soulager la mission des commissaires aux comptes.

Nous vous proposons de nommer un second commissaire aux comptes, en complément de Robert BAUD l'actuel commissaire. A deux, ce sera moins contraignant !

Nous soumettons à votre approbation la candidature de Madame Alexandra BARIOZ de Rumilly, Comptable de profession.

La proposition est validée à l'unanimité.

## INFORMATIONS AUX CLUBS

Si vous avez délivré des attestations CERFA pour des dons, tels que les abandons de remboursement de frais kilométriques, vous devez en faire la déclaration au service des impôts, suivant le dispositif suivant que va vous présenter Maurice CARUSO :

## DECLARATION DES DONNS RECUS

A FAIRE AVANT LE 31/12/2022



DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX





## DECLARATION DES DONS RECUS

### Qui est concerné ?

Les clubs utilisant le système des reçus fiscaux au bénéfice des membres du CD, accompagnateurs etc...

### Comment faire ma déclaration ?

Vous avez l'obligation de déclarer vos demandes via le site

[demarches -simplifiées.fr](http://demarches-simplifiees.fr)

---

DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX

## DECLARATION DES DONS RECUS

### Quelle est la date limite ?

Votre exercice se terminant au 30 juin de chaque année, vous devez faire votre déclaration avant le 30 septembre (3 mois après la date de fin de l'exercice).

[Cette année vous avez jusqu'au 31/12.](#)

**La notice détaillée vous a été donné dans l'enveloppe distribuée lors de l'émargement.**

---

DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX

Suivant l'ordre du jour, Christian PERRISSIN va vous présenter les mises à jour des règlements sportifs du District votées par le comité de Direction et applicables à compter de la saison 2022-2023. Ce sont principalement des modifications de librarie, des précisions ou de simples compléments pour actualiser certains articles de nos règlements :

### **Application du barème aggravé de la ligue :**

*Doublement des sanctions prévues aux articles 13.1, 13.2, 13.3, 13.4 du barème disciplinaire.*

*2 matchs supplémentaires de suspension relatives aux sanctions prévues aux articles 5, 6, 7 du barème disciplinaire*





### **Article 2.2.3 Installations sportives :**

*Les matchs ne pourront être programmés que sur des installations classées T6 minimum.*

### **Article 2.2.3 Obligations de clubs :**

*Obligations relatives aux équipes seniors (équipes de jeunes en D1 et D2)*

*Lorsque l'équipe première joue en championnat Seniors D1 ou D2, le club doit engager obligatoirement et effectivement 2 équipes de jeunes dans deux catégories différentes dans les catégories U13 à U20 dans les compétitions officielles, dont au moins une équipe de foot à 11*

*En cas d'infraction à l'issue de la saison l'équipe concernée sera amendée financièrement de 1000 euros. Si l'équipe en infraction est au niveau D2, elle ne pourra pas accéder au niveau D1.*

*En cas d'infraction la seconde saison consécutive, l'équipe évoluant en D1 ou en D2 sera rétrogradée au niveau immédiatement inférieur à sa situation sportive obtenue à l'issue de ladite saison. Le club sera en outre amendé financièrement de 500 euros.*

*Constatation de l'infraction : Pour les équipes évoluant en D1 et D2, la constatation de la situation du club au regard des obligations relatives à l'article 2.2.3 se fera à l'issue de la première journée des compétitions et au plus tard au 30 septembre de l'année en cours. A compter du 1er octobre de l'année en cours, le club en situation d'infraction sera avisé, sur la boîte mail officiel du club, de l'obligation de se mettre en conformité avec les obligations de l'article 2.2.3 pour la première journée de la deuxième phase des championnats jeunes.*

*Les équipes toujours en infraction au-delà de la première journée de la deuxième phase des championnats jeunes seront automatiquement sanctionnées conformément aux dispositions de l'article 2.2.3*

*Une équipe ne pourra accéder à la catégorie D1 ou à la catégorie D2 que si, au terme de la saison validant une possible accession, il est constaté que le club a effectivement engagé au début de la saison de son éventuelle accession, deux équipes de jeunes dans deux catégories différentes dans les catégories U13 à U20 dans les compétitions officielles, dont au moins une équipe de foot à 11*

*Cas des clubs en groupement de jeunes : Un club dont l'équipe est en situation d'accéder sportivement à la catégorie D1 ou à la catégorie D2, ou une équipe évoluant déjà dans l'une ou l'autre de ces deux catégories, devra posséder au minimum le nombre d'équipes exigées.*

*Lorsque plusieurs clubs soumis au Statut opèrent dans un groupement de jeunes, ce dernier doit comporter au minimum le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs. Chaque club soumis à l'obligation de l'article 2.2.3 devra licencier au minimum 5 joueurs susceptibles d'évoluer dans les équipes concernées et engagées par le Groupement.*

### **Article 2.3.5 et 2.16**

*Match perdu par pénalité du fait d'un nombre de joueurs insuffisant sur le terrain alors que la rencontre a eu un début d'exécution = 0 POINT*

*L'équipe gagnante conservera ses buts marqués s'il y en a, et l'équipe perdante sera créditée de 0 but*

### **Article 2.4.2**

*Dans la mesure du possible la dernière journée se jouera le même jour aux heures légales.*

*Si plusieurs matchs ont lieu sur le même terrain la commission sportive fait application des règlements de la ligue.*



**Article 2.4.3.2 Durant la phase des matchs aller,**

*En championnats Seniors, « U20 », « U17 » et « U15 » et seniors féminins. Si pour quelque raison que ce soit, le match ne peut se dérouler sur le terrain du club recevant, la Commission Sportive ou le permanent du Week end décidera de faire jouer le match sur le terrain de l'adversaire*

**2.11.6 Match remis par arrêté municipal :**

*La commission sportive ou le permanent week-end pourra exiger un terrain de repli classé dont le club est utilisateur ou un terrain de repli classé dans un rayon maximum de 15 kms, pour que la rencontre ait lieu au cours de la même journée de championnat.*

**Art 2.16 .2 : forfait en seniors et U20**

*Les joueurs d'une équipe U20 qui déclare forfait, ne pourront disputer de match le samedi, le dimanche ou le lundi (même journée que la journée du forfait) que dans leur catégorie d'âge c'est-à-dire seulement dans une autre équipe évoluant en U20. Ces joueurs ne pourront pas participer à une rencontre d'une équipe SENIORS.*

*Toutefois les joueurs des catégories U20 ne pourront jouer dans une autre équipe du club, que s'ils ne figurent pas sur les 5 dernières feuilles de match des équipes U20 (coupe et championnat).*

*Les dispositions de cet alinéa ne s'appliquent que lors des trois dernières journées de championnat et à compter des ¼ de finale des Coupe de District inclut.*

**COUPES : Article 3.6.1**

*Tirage intégral à partir des ¼ de finale, sauf s'il existe 2 niveaux d'écart entre les équipes concernées.*

**Pas d'observation, approbation à l'unanimité de ces mises à jour.**

Nous souhaitons vous apporter quelques informations sur les politiques fédérales qui vont nous impactés :

**FORMATIONS :**

- ➔ Intervention de Gregory MOREL sur la formation des éducateurs, et le projet de réforme des diplômes.



## Deux parcours distincts en partant du projet club et du licencié

FORMATION BENEVOLE

« Je veux monter en compétences et/ou répondre au statut des éducateurs »

Responsable Ecole de Football  
Responsable Seniors  
Modules

**Volumétrie :** Nombre illimité de sessions

**Valorisation :** Statut des Educateurs par équipe sans obligation de contrat

« Je veux en faire mon métier »

BMF en 1 ou 2 ans  
BMF/BJEPS en 2 ans  
BMF/DEUST en 2 ans

**Volumétrie :** Nombre limité de sessions

**Valorisation :** Statut des Educateurs

FORMATION PROFESSIONNELLE

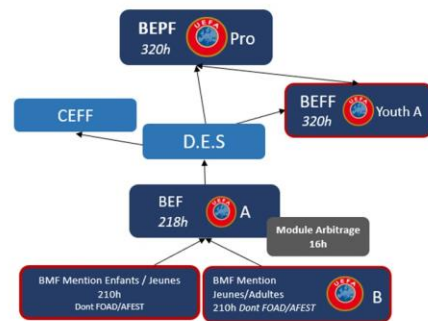
« Meilleure orientation des candidats et diminution du nombre de diplômés BMF »

DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX

## La nouvelle architecture - Filière professionnelle

### CERTIFICATS DE SPÉCIALITÉ

	Gardien de But PRO
	GK B Gardien de But Niveau 2
	Gardien de But Niveau 1
	Préparateur Physique PRO
	Préparateur Physique Formation
	Optimisation de la performance mentale
	Attaquants/Défenseurs
	Conseiller Technique
	Futsal B Futsal Performance



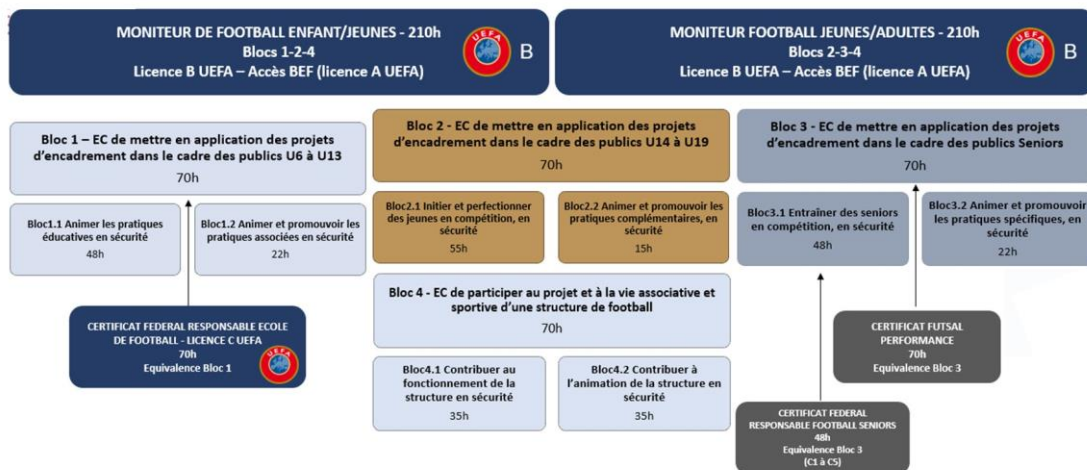
DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX

## La nouvelle architecture - Filière bénévole



DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX

## BMF : DEUX MENTIONS



DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX

## DEUX ÉQUIVALENTS ET UNE V.A.E

Modules U7 + Animateur/trice fédérale + CFF1 + CFF4	CERTIFICAT RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL  C
CFF3 + CFF4	CERTIFICAT RESPONSABLE SENIORS
CFF (1 ou 2 ou 3)	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFA (U6/U9 – U11/13 – U15/U19 – Seniors)	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFF (Futsal – Beach soccer – GDB – PP)	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
Certificat Responsable école de football	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
Certificat Responsable senior	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C1 à C5) - MONITEUR DE FOOTBALL
Certificat Futsal Performance	EPMSP du TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX

## LA LICENCE C - Responsable école de football

CERTIFICAT FEDERAL RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL LICENCE C UEFA  C  
70h

EC de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U6 à U13

Animer les pratiques éducatives en sécurité Animer et promouvoir les pratiques associées en sécurité 70h	Mise en situation en club 120h Equipe Foot à 4, à 5, à 8	Certification en Institut ou en club 1h30
Présentiel (2 semaines) 48h	FOAD* AFEST** 22h	15 séances + 5 matchs (plateaux/rencontres)
	2x5 séances autres catégories	10 séances nouvelles pratiques
	Projet Ecole de football REF	Epreuve pédagogique : 2x15'
	Rapport de stage Nelles pratiques : 2x15'	Rapport Projet Ecole de football : 2x15'

\*Formation ouverte à distance

\*\* Action de formation en situation de travail

DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX



## LE CFF ANIMATRICE/ANIMATEUR CFFA

Certificat Animateur/trice  
U6/U9 – U11/U13 – U14/U19 - Seniors  
16h dont FOAD + 8h MSP  
Processus en alternance sur 1 mois



DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX

→ Intervention de l'IPAC pour la professionnalisation des clubs.



➔ LE FOOT DIVERSIFIÉ : les pratiques loisirs et le futsal par Pierre BOISSON



## FOOT DIVERSIFIÉ : LES PRATIQUES LOISIRS ET LE FUTSAL

DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX



### Priorités

Futnet et Golf Foot => Jeunes et Seniors  
Foot en Marchant => Dirigeant(e)s – non licencié(e)s – Public âgé

### Objectif

Organiser des actions ou événements découverte dans les clubs  
Développer les sections loisirs (10 licences par pratique)  
Action découverte au niveau départemental

MF | automne/ hiver 2020

## LE FUTSAL

### Pratique associée

Foot des Enfants (u9 et u11) Plateaux  
Foot des Ados (u13 – u15 – u18) Challenges  
et Coupe

### Pratique spécifique

Foot des Ados (u15 – u18)  
Championnat **non mis en place**

### Objectifs

Assurer la promotion du futsal  
Développer les offres de pratique

### Contacts

Pierre BOISSON (Président)  
David LOPEZ (Educateur Départemental –  
Pratique Ados)  
Sandrine JANSOONE (CTD DAP – Pratique  
Enfants)



## → LE DEVELOPPEMENT DE LA MIXITE PAR Claude GRANGE



## OPERATION TOUTES FOOT

Toutes Foot est le nouveau dispositif fédéral visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Il a pour objectif de :

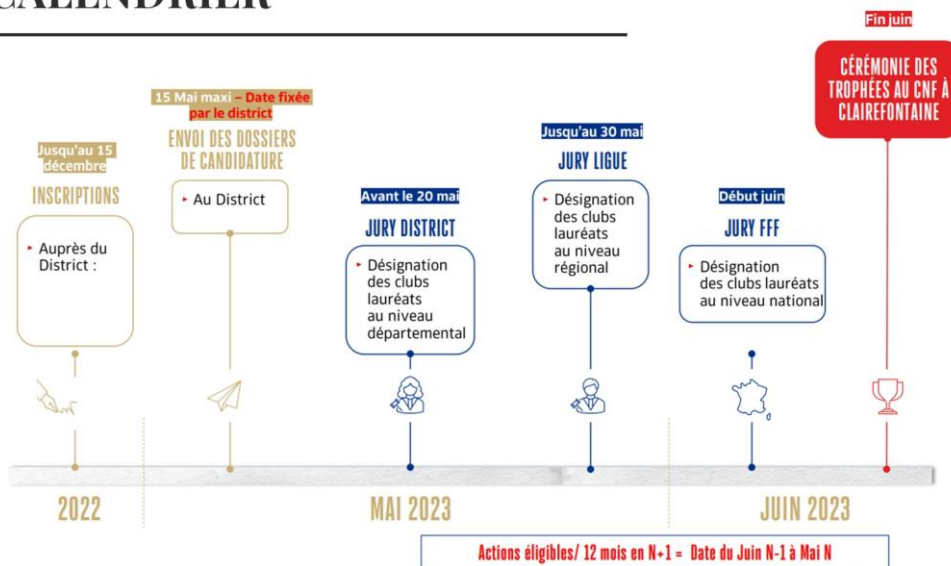


**Valoriser la mise en place d'actions structurantes** afin d'améliorer l'attractivité, l'accueil et la fidélisation du public féminin dans le club (dirigeantes, éducatrices, arbitres, joueuses)



**Développer des compétences et renforcer la prise de responsabilité**, par un accompagnement et une formation réactualisée, adaptée et ciblée

## LE CALENDRIER



Nous tenions également à féliciter nos sélections !!



Merci au Conseil Départemental qui nous a subventionné l'achat des équipements de ces sélections.



Avant de terminer mon propos je voudrais vous présenter cette petite vidéo qui a fait l'objet d'une diffusion au journal de midi sur France 3, qui est dans la continuité de l'action initiée par le club de SAINT JEORE, et qui avait été lauréat de la Fondation du Foot il y a 3 ou 4 ans.

« C'est aussi ça le football, c'est aussi ça l'activité de nos clubs »



**Je donne maintenant la parole à nos invités :**

- Madame Estelle BOUCHET Vice-Présidente du Conseil Départemental
- Monsieur Christian VERDONNET Conseiller Départemental
- Monsieur Dominique DRESCOT représentant la LAURA Foot

*Merci beaucoup pour vos propos, merci beaucoup pour votre soutien indéfectible et votre fidélité à nos manifestations.*

Nous allons passer à la remise de récompense et j'appelle sur l'estrade Monsieur le Président de l'AS SILLINGY qui se voit décerner le trophée du meilleur parcours au niveau de la LAURA Foot en coupe de France au titre des clubs de District

Trophée remis par Monsieur Dominique DRESCOT membre du Conseil de Ligue et représentant des Educateurs.

Nous remettons les plaques du cinquantenaire aux clubs du CS Ayze et de Megève.

En conclusion de cette AG, je voudrais remercier tous ceux et celles qui œuvrent à longueur de semaine, au bon fonctionnement et à la gestion de notre district, et sans compter leur temps :

- Mes collègues du comité de direction,
- Les Présidents et membres des différentes Commissions,





- Les équipes techniques et arbitrales,
- Les collaborateurs administratifs et techniques,
- L'ensemble de nos arbitres,

Pour leur implication, leur motivation, et le service apporté quotidiennement à tous nos clubs Haut savoyards et gessiens.

Je tiens également à remercier :

- Nos autorités de tutelle
- Nos fidèles partenaires :
  - ⇒ La région Auvergne Rhône Alpes
  - ⇒ Le Conseil Départemental
  - ⇒ Le CDOS 74
  - ⇒ La municipalité de Ville la Grand
  - ⇒ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
  - ⇒ Le Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc
  - ⇒ Notre partenaire SPORT 2000
  - ⇒ L'IPAC d'Annecy
  - ⇒ Le Crédit Agricole des Savoie
  - ⇒ Tous nos fidèles annonceurs de nos publications.

Sans oublier tous les clubs qui nous accueillent avec beaucoup de gentillesse et de disponibilités pour les formations et les stages, des jeunes joueurs, des éducateurs, et des arbitres. Nous arrivons au terme de cette Assemblée et avant de la clore, je veux au nom du comité de Direction du District et de tous ses collaborateurs, vous remercier pour votre participation, et votre patiente attention.

Vous souhaitez à vous tous, à vos familles, à tous les membres de vos clubs de joyeuses fêtes de fin d'année.

RDV le 23 JUIN chez nos amis de l'US MONT BLANC à PASSY pour l'AG d'été.

Je vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié accompagné d'une petite collation.

Bonne soirée, bon retour et « *Allez les Bleus* »

